

Proposition de renouvellement de la désignation de la réserve de parc Amisk

Aperçu du projet

L'objectif de la consultation est de solliciter les commentaires du public sur la proposition de renouvellement de la désignation de la réserve de parc Amisk pour une période de cinq ans.

Aperçu de la consultation

Le sondage a été affiché sur le site Participation MB du 27 février au 30 mars 2023. Il n'était pas nécessaire d'être inscrit au portail pour y répondre. Le sondage a été annoncé dans les médias sociaux. Parcs Manitoba a également envoyé des invitations par la poste et par courriel à plusieurs collectivités autochtones ainsi qu'à des parties prenantes de l'industrie et du domaine de l'environnement.

Ce que nous avons entendu

Approuvez-vous la proposition de renouvellement de la réserve de parc Amisk?		
Oui	77	92 %
Non	7	8 %
TOTAL	84	

Les participants qui ont répondu « Non » à la question ci-dessus ont été invités à expliquer pourquoi ils n'étaient pas d'accord avec la proposition. Voici certaines réponses que nous avons reçues :

- On devrait autoriser l'exploration et l'exploitation minières.
- Parce que vous devez consulter la nation crie Nisichawayasihk [et] obtenir son consentement.
- Nous devrions avoir le droit de chasser, de pêcher et de construire. (*Remarque : La chasse et la pêche sont autorisées dans la réserve de parc.*)
- Cette proposition nuira au gagne-pain des Autochtones. Il n'est pas nécessaire de tout convertir en parc.
- Sur le plan économique, rendre des terrains à potentiel minier stériles de façon permanente revient à passer des menottes à la prochaine génération.

Les répondants ont été invités à fournir d'autres commentaires, ce qu'ont fait 20 d'entre eux. La grande majorité de ces commentaires portaient sur l'importance de protéger les terres, les forêts et les écosystèmes de la réserve de parc Amisk ainsi que sur l'importance des zones

protégées en général. Certains répondants ont également souligné l'importance de collaborer avec les communautés autochtones pour assurer l'avenir de la région et de veiller à ce que leurs droits, notamment celui d'utiliser les terres du secteur à des fins traditionnelles, soient respectés dans ce processus. Deux répondants espéraient que l'on autorise la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles d'Amisk (en supprimant la désignation ou alors en ajoutant une désignation qui permet la tenue de ces activités). Une personne souhaitait en savoir plus au sujet des discussions antérieures au sujet d'une éventuelle désignation permanente. Enfin, quelques commentaires reçus dépassaient la portée du sondage.

Parcs Manitoba a consulté les collectivités autochtones locales au sujet de la proposition. La nation crie Tataskweyak a donné son appui, mais aucune réponse n'a été reçue des nations cries Nisichawayasihk ou O-Pipon-Na-Piwin. Des invitations ont également été envoyées aux conseils de gestion des ressources de Nelson House et de Split Lake (qui représentent les nations cries Nisichawayasihk et Tataskweyak respectivement). Celui de Nelson House a exprimé son appui au renouvellement de la désignation de réserve de parc.

Parcs Manitoba a également reçu des commentaires au sujet de la proposition directement de certaines organisations d'intervenants. Parmi celles qui ont exprimé leur appui à la proposition figuraient la Société pour la nature et les parcs du Canada (Manitoba) et le Wilderness Committee (bureau du Manitoba). La Manitoba Prospectors and Developers Association a dit qu'elle appuierait la désignation d'une zone protégée autochtone pour Amisk et était d'avis que l'exploration minière devrait être autorisée dans la région, avec l'approbation des collectivités autochtones. La Manitoba-Saskatchewan Prospectors and Developers Association a fait savoir, pour sa part, qu'elle n'appuyait pas le renouvellement et qu'elle estimait que la zone devrait être ouverte à l'exploration.

Prochaines étapes

Parcs Manitoba a renouvelé la désignation de réserve de parc pour la période allant du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2028. Dans les prochains mois, le ministère communiquera avec les collectivités autochtones locales, les membres de l'industrie et les parties prenantes pour discuter de la possibilité d'octroyer une désignation permanente à des parties ou à la totalité de la zone.

Offre active en action

Pour obtenir le présent document dans un autre format, envoyez un courriel à l'adresse parksystem@gov.mb.ca.

Avez-vous des questions?

Transmettez-les à l'adresse parksystem@gov.mb.ca.